



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DELEGATION REGIONALE
ACADEMIQUE A LA JEUNESSE
A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

Dossier suivi par :

Yacine GUEMMOUD

Référent régional Information jeunesse

Yacine.Guemmoud@region-academique-paca.fr

Serge ESPOSITO

Référent administratif Information jeunesse

Serge.Esposito@region-academique-paca.fr

Drajes-paca-fdva@region-academique-paca.fr

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2023

ACTIONS DE COOPERATIONS EXPÉRIMENTALES AUTOUR DE L'INFORMATION JEUNESSE EN PACA

Retour des dossiers

à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Provence Alpes Côte d'Azur - DRAJES PACA

Pôle Jeunesse, engagement et vie associative - Secrétariat Information jeunesse
Dossier à renvoyer à la DRAJES

Au plus tard le 5 mai 2023

Préambule :

Au 1er janvier 2020 a été créée la **Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)**, placée sous l'autorité hiérarchique du recteur de région académique et pour certaines missions sous l'autorité fonctionnelle du Préfet.

Elle regroupe une partie des missions et agents de l'ancienne direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale PACA. Ainsi les politiques et actions en matière de jeunesse, de sports, de vie associative et d'engagement sont désormais assurées au sein de cette nouvelle entité.

Le rapprochement entre la Jeunesse et les Sports et l'Éducation nationale vise à réunir l'ensemble des compétences du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que les savoir-faire présents sur les territoires jusqu'ici exercés dans deux réseaux distincts : les services académiques (rectorats et directions des services départementaux de l'Éducation nationale) d'une part, et le réseau de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, d'autre part.

En 2017, un autre changement majeur s'est opéré avec l'intégration de l'information jeunesse dans la Loi et la mise en place d'un nouveau cahier des charges pour les structures labélisées. Les exigences d'un réseau d'information jeunesse de qualité vont contraindre chaque organisme, qu'il soit de type associatif ou collectivité à remplir une « grille d'auto-évaluation » permettant à chaque structure candidate à l'obtention du label, de se positionner parmi un ensemble de critères permettant d'évaluer la qualité du service d'Information Jeunesse.

La région PACA compte plus de 70 structures d'information jeunesse réparties sur l'ensemble du territoire régional, soit 7% des structures nationales. L'enjeu est donc de mailler de manière plus fine le territoire PACA et indirectement d'assurer aux jeunes une information de qualité et de proximité.

L'Information Jeunesse constitue ainsi à la fois un levier et un atout des politiques jeunesse locales, de par ses missions et modes d'interventions spécifiques. **L'appel à projet suivant s'inscrit dans cette volonté de développer le nombre de structures d'information jeunesse et indirectement de favoriser l'émergence de coopérations et de dynamiques territoriales** utilisant le levier de l'information jeunesse pour structurer les politiques de jeunesse locales.

I – Eligibilité

Organismes éligibles

Toutes les organisations d'envergure locale, départementale ou régionale ayant obtenu un label ou en cours de labélisation au réseau information jeunesse PACA selon les modalités définies par le cahier des charges 2017.

Sont éligibles au financement de cet appel à manifestation d'intérêt, les actions à caractère régional, départemental ou local initiées, pilotées et réalisées par une organisation locale, départementale ou régionale ayant son siège en PACA.

II – Composition du dossier

Rédaction d'une fiche projet détaillée :

Vous devez au préalable et après avoir lu l'ensemble des informations figurant dans cet appel rédiger un document tenant compte des deux paragraphes suivants :

a) Définition de l'appel à manifestation d'intérêt :

Cet appel à manifestation d'intérêt est destiné à favoriser, **sur un territoire ou des territoires donnés, l'émergence de politiques d'information jeunesse globales et intégrées** qui permettent de répondre aux enjeux d'éducation à l'initiative d'autonomie, d'émancipation et de reconnaissance des jeunes dans tous les domaines (études et métiers, formation en alternance et continue, emploi, jobs saisonniers, vie pratique, mobilité européenne et internationale, santé, culture, sports, loisirs, vacances, accompagnement de projet...) de façon cohérente en évitant l'écueil d'une juxtaposition d'initiatives sectorielles non coordonnées. Il convient donc de proposer une démarche favorisant d'une part la dynamique territoriale et d'autre part de **développer des coopérations entre les structures d'information jeunesse ou organismes travaillant autour des thématiques suivantes :**

- Accès aux droits et exercice de la citoyenneté active.
- Participation et l'engagement des jeunes.
- Aide aux initiatives des jeunes.
- Education aux médias et à l'information (dont le travail autour de la désinformation/fake news..).
- Impact et visibilité de l'information jeunesse

b) Les Priorités

Seront retenues par ordre de priorité les actions expérimentales visant à :

- 1- Mettre en place des actions favorisant la création et la structuration d'un projet de service d'information jeunesse/ Aide à la création de SIJ**
- 2- Construire une dynamique autour de l'information jeunesse** sur un ou plusieurs territoires autour d'une ou plusieurs thématiques définies ci-dessous.
- 3- Développer les coopérations entre les structures d'information jeunesse** afin de faciliter l'émergence d'actions nouvelles favorisant la participation et l'engagement des jeunes aux questions qui les concernent.
- 4- Organiser des actions de coopérations** mettant à l'honneur les thématiques suivantes : accès aux droits et exercice de la citoyenneté active, participation et engagement des jeunes, aide aux initiatives des jeunes, éducation aux médias et à l'information.
- 5- Favoriser des actions entre structures d'information jeunesse autour du Dialogue structuré et la participation des jeunes**

c) Teneur du dossier

- 6- Chaque action expérimentale de développement de l'information jeunesse sur un ou des territoires donnés doit être présentée sur la base d'un diagnostic territorial et/ou d'une analyse croisée émanant du constat d'un ou plusieurs acteurs.**
- 7- Les hypothèses** sur lesquelles repose l'action expérimentale, doivent être explicitement formulées.

- 8- **La durée de l'action** doit être précisément indiquée.
- 9- Le caractère expérimental de l'action proposée doit être clairement mis en évidence dans tous ses éléments constitutifs : **finalités, modalités, méthodes, supports, outils...**
- 10- Les expérimentations subventionnées feront l'objet d'un compte rendu écrit permettant d'en présenter de façon détaillée les conclusions.
- 11- Le montant de la subvention attribuée pour les expérimentations **ne pourra dépasser 50% du budget prévisionnel total de l'action.**

L'association est encouragée à valoriser de manière comptable le bénévolat

- Les structures qui ont répondu à l'appel à projet en 2022, doivent s'ils elles veulent répondre à cette nouvelle expérimentation 2023 **faire suivre sur compte asso les bilans financiers et techniques** et transmettre au référent régional, M. Yacine GUEMMOUD, ces mêmes documents.

III – les Actions/déroulement

- 12- Les actions expérimentales doivent **impérativement débuter en 2023** et se terminer au plus tard au premier semestre 2024.
- 13- Chaque action expérimentale doit avoir un caractère transversal (non exclusivement sectoriel) et favoriser, de façon globale, le développement de l'information jeunesse sur un ou plusieurs territoires.

IV – Complétude et procédure

Les demandes de subvention doivent être effectuées de façon dématérialisée via « [le compte asso](#) » :

- Pour vous aider, les documents ci-dessous vous seront adressés par la DRAJES :

- 📄 Pas à Pas LCA – Dépôt d'un dossier
- 📄 Pas à Pas LCA – Saisie du compte-rendu des actions financées
- 📄 Note spécifique contributions volontaires
- 📄 Aide : remplir les budgets prévisionnels

- Accéder au compte-asso ici : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Attention ne pas utiliser Internet Explorer ni Edge

CODE SUBVENTION > 654

- En procédure papier : le cerfa est disponible ici : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R46623>

- **Pour les structures financées en 2022**, vous devez au préalable saisir le compte-rendu financier des actions financées en 2022 via compte-asso (cf tuto spécifique) et répondre « oui » à la question « avez-vous reçu une subvention pour le même dispositif l'an passé ? »
- Pour toute demande : bien vérifier chaque rubrique de votre compte association.
- Les documents à téléverser via compte-asso :
 1. Les statuts
 1. La liste des personnes chargées de l'administration
 2. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET Et du n° RNA en format PDF
 3. Le plus récent rapport d'activité approuvé, s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.
 4. Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un).
 5. Le budget prévisionnel
- Dans votre dossier de demande de subvention :
 1. Le RIB sur lequel devra être versée la subvention (adresse **identique** à celle du n°SIRET et du RNA) et en format PDF
 2. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
 3. Dans la rubrique « **autre** » : joindre la **fiche projet détaillée en format PDF**

Les associations sollicitant une subvention doivent avoir un fonctionnement démocratique, réunir de façon régulière leurs instances statutaires, veiller au renouvellement de celles-ci et avoir une gestion transparente. Elles doivent souscrire au contrat d'engagement républicain. Elles doivent en outre respecter la liberté de conscience. L'agrément « Jeunesse Education Populaire » n'est pas obligatoire, mais garantit la plupart de ces conditions.

Nouveauté 2022 !

Conformément au décret numéro 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain, des associations et fondations bénéficient de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat :

- Engagement n°1 : respect des lois de la République
- Engagement n°2 : liberté de conscience
- Engagement n°3 : liberté des membres de l'Association
- Engagement n°4 : égalité et non-discrimination
- Engagement n°5 : fraternité et prévention de la violence
- Engagement n°6 : respect de la dignité de la personne humaine
- Engagement n°7 : respect des symboles de la République

Cette case doit **NÉCESSAIREMENT ÊTRE COCHÉE LORS DE VOTRE DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION EN LIGNE POUR POUVOIR ÊTRE ÉLIGIBLE.**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609>

V - Montant des financements

Les subventions allouées iront selon le projet engagé et les synergies mobilisées (partenaires) : **comprises entre 3 000 et 10 000 euros.**

Référents par territoire :

Territoires		Adresse postale	Contact	Prénom / NOM	Mail
Region PACA	Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports Provence Alpes Côte d'Azur DRAJES PACA	66 A, rue saint sébastien 13292 cedex Marseille 13006	Référent IJ	Yacine GUEM MOUD	Yacine.Guemmoud@region-academie-paca.fr
			référent administratif	Serge Esposito	serge.esposito@region-academie-paca.fr
04	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Alpes-de-Haute-Provence	3 avenue du Plantas BP 224 04004 Digne-les-Bains Cedex	Référente IJ	Sandrine CORRIOL	sandrine.corriol@ac-aix-marseille.fr
05	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Hautes-Alpes	12 avenue du Maréchal-Foch BP 1001 05010 Gap Cedex	Référente IJ	Camille RAYNAUD	camille.raynaud@ac-aix-marseille.fr
06	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Alpes-Maritimes	53 avenue Cap-de-Croix 06181 Nice Cedex 2	Référent IJ	Jean Gabriel BEDDOUK	Jean-Gabriel.Beddouk@ac-nice.fr
13	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Bouches-du-Rhône	28 boulevard Charles-Nédélec 13231 Marseille Cedex 01	Référente IJ	Gwendoline QUITTET	gwendoline.quittet@ac-aix-marseille.fr
83	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Var	Rue Montebello 83070 Toulon Cedex	Référent IJ	Arnaud ARAGON	arnaud.aragon@ac-nice.fr
84	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Vaucluse	49 rue Thiers 84077 Avignon Cedex 4	Référent IJ	Anthony PREEL	anthony.preel@ac-aix-marseille.fr

Les dossiers déposés seront ensuite transmis aux référents de chaque territoire pour avis.